



MICHEL FORISSIER
SENATEUR DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE
LYON

Communiqué de presse

Paris, le vendredi 20 juillet 2018

Apprentissage : une nouvelle occasion manquée selon Michel FORISSIER, sénateur Les Républicains du Rhône, co-rapporteur du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Ce qu'il faut pour donner toute sa place à l'apprentissage dans le cadre de la formation initiale, c'est la mobilisation de tous les acteurs. Le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel est une nouvelle occasion manquée pour réunir les conditions nécessaires au développement de l'apprentissage.

En excluant les régions, moteur de la dynamique économique des territoires et en charge des lycées, le Gouvernement se prive d'un levier puissant. C'est une marche à contre sens, doublé d'un coup bas porté à la logique de décentralisation dont l'objectif principal est de rapprocher le décideur politique des administrés et de la réalité des territoires. Le texte gouvernemental ne prend pas en compte les différentes spécificités de l'apprentissage.

A mon sens, les formations de niveaux IV et V, ainsi que les filières professionnelles doivent être pilotées par les entreprises avec l'appui des régions. En revanche, pour les filières générales et universitaires, c'est l'Education nationale qui doit garder la main, sans oublier les universités qui par leur autonomie ont la capacité de mettre en place des formations adaptées aux nouvelles technologies avec les industries concernées et les acteurs traditionnels que sont les chambres consulaires. Les spécificités locales doivent en revanche rester de la compétence régionale.

Si l'apprentissage est fondé sur un contrat de travail, c'est la formation initiale par alternance qui a, malgré tout, de nombreuses spécificités qui ne sont pas assez prises en compte par le Gouvernement.

En tant que co-rapporteur, j'ai souhaité d'emblée mettre le Gouvernement devant ses responsabilités en lui proposant d'engager une négociation avec le Sénat, afin d'améliorer le texte issu de l'Assemblée nationale. Les débats au Sénat, bien que riches et apaisés, ont malheureusement été balayés par le Gouvernement. La preuve éclatante du dédain de l'exécutif à l'égard du Parlement a été l'annonce du Président de la République relative à la renégociation de la convention d'assurance chômage, devant le Congrès, qui remet en cause les fondements mêmes de notre système.

Il est évident que cette confusion des pouvoirs rend impossible tout accord entre le Sénat et l'Assemblée nationale et illustre le mépris du Gouvernement à l'égard du Parlement. Alors qu'une mobilisation générale de tous les acteurs est nécessaire pour relancer l'apprentissage et la formation professionnelle, nous assistons à la mise en œuvre d'une stratégie vouée à l'échec, qui pour moi est un retour à l'archaïsme centralisateur, le plus désuet, où tout se décide au sommet de l'Etat.